

**PARTICIPATION AU VILLAGE ARTISANAL**

**DU REGGAE SEESION FESTIVAL 2017**

Le reggae session festival, organisé par l'Association Médit échanges et Musique

et Sourire, se déroule dans la cour du château Marcel Lenoir à Montricoux (82)

du 14 au 16 juillet 2017.

Le festival est ouvert aux horaires suivants :

**Village du festival** **Concert**

*Espace castel Espace Tower*

VENDREDI 14 JUILLET Gratuit ! de 10h à 19h00

SAMEDI 15 JUILLET Gratuit ! de 10h à 16h30 17h00 à03h00

Bracelets obligatoires

DIMANCHE 16 JUILLET Gratuit ! de 10h à 16h30 17h00 à03h00

Bracelets obligatoires

* Espace tente (Hébergement).
* Sanitaire (à disposition).

**REGLEMENT**

**Objet**

Le présent règlement a pour objet de règlementer la participation au Village

Gourmand du **reggae session festival**, organise par l'association **Médit échanges ET** **Musique et sourire** qui se déroulera du vendredi 14 au dimanche 16 juillet 2017.

**Conditions d'inscription**

Les artisans seront obligatoirement professionnels L’inscription sera considérée définitive à réception du dossier complet :

Règlement Intérieur et bon de réservation d’emplacement complété

et signé.

Faisant partie intégrante du Règlement Intérieur, accompagné de l’ensemble des

Pièces et d’un chèque signé (encaissable le 17 juillet) et le solde par virement bancaire à la date du 1 mai.

Date limite de renvoi du dossier complet : **Lundi 01 mai,** passe ce délai

il sera considéré que le participant renonce au festival.

Tout dossier incomplet à cette date ne pourra donner lieu à la délivrance d'un

Emplacement.

Selon les circonstances, l’association **Médit échanges** et **Musique et sourire** se réservent le droit d'exiger d'autres documents si elle le juge nécessaire.

Adresse de renvoi du dossier :

Médit’ échanges-reggae session festival

972 chemin de Meauzaguels

82290 Lavilledieu du temple

*Siret 81885116400017 APE :9499Z*

**Attribution d'autorisation**

Sous réserve que le dossier soit complet et accepte, l'organisateur délivrera

Une autorisation nominative à l’artisan pour l'installation de son stand pendant

la durée du festival.

L'autorisation est personnelle et intransmissible

La sous-location de l'emplacement ou l'installation d'un autre stand que celui

Pour lequel l'autorisation a été donnée est interdite et entraine l'exclusion du

Participant.

**Droit d’inscription**

Tarifs appliques (forfait pour les 3 jours de festival)

Les tarifs sont fixes par l'Association Médit’ échanges et Musique et sourire.

Artisanale : 200 € TTC

**L’emplacement**

* Stand de 3M\*3M (surface nue)
* Puissance électrique max 3KW

**Respect des horaires**

Installation : mercredi 12 juillet 2017 à partir de 14h.

Important ***:*** Les installations devront être impérativement terminées le jeudi 13

à *14*h*,* pour permettre le contrôle, du passage de la Commission de sécurité prévu à 15h.

Démontage : lundi 17 juillet 2017 à partir de 4h du matin.

Aucun démontage anticipe avant la fin du festival ne sera tolère a l’issue du festival les emplacements doivent être laisses propres et remis dans leur état initial.

**Gardiennage du site**

Le site est gardienne à partir de mercredi 12 juillet à 20h jusqu’à lundi 17 juillet à 08h00 du matin.

Nous invitons cependant les artisans à mettre en sécurité les équipements

Et/ou produits de valeur.

**Produits proposés**

La vente des produits est soumise aux règlementations de la législation en

vigueur applicable aux produits ou aux secteurs d'activités proposes

L'information du consommateur se fait selon les règles communément Applicables.

L'affichage des prix est obligatoire.

Fournir liste des produits vendus.

Fournir photo du stand.

***Info : le festival est aux couleurs de la Jamaïque***

(Merci pour la valeur ajoutée du stand).

**Accueil des artisans /producteurs au Bureau d'accueil du festival**

**Pour :**

Enregistrer sa présence et prendre connaissance de son emplacement

Récupérer son badge de stationnement et le plan d’accès au parking

Recevoir les informations de dernière minute concernant le déroulement du

Village.

Procéder au règlement du solde.

**Le stationnement des véhicules est interdit sur le lieu d'exposition**

L'accès des véhicules est autorisé en dehors des horaires d’ouverture du

Festival pour les opérations de déchargement et de chargement de matériel et

Des produits.

Un parking réservé aux artisans est prévu pour le stationnement des véhicules

Pendant les horaires d’ouverture. (En cours).

**Respect de l’esprit du festival et du voisinage**

Les exposants agiront en professionnels. Ils s'engagent à accueillir les visiteurs

Dans un esprit de partage, d'échange et de découverte autour de leur production

Il est interdit d'utiliser des appareils sonores.

**La souscription à une police d’assurance est obligatoire**

Le participant prendre toute les précautions et dispositions pour garantir la

Sécurité du public. Il se prémunira contre tout risque inhérent à son exploitation

Susceptible d’engager ses responsabilités civiles et pénales.

Le participant doit être titulaire d’un contrat d’assurance Responsabilité Civile

Professionnelle couvrant tous les risques lies a son activité.

**Annulation de la manifestation**

La responsabilité de l’organisateur, l’Association Médit’ échanges et Musique et sourire, ne sauraient être engagée si, pour un cas de force majeure, tel que défini par la loi, le festival devait être modifie, écourte ou annulé.

En toute hypothèse, les artisans ne peuvent porter aucune réclamation, ni

Prétendre à une quelconque indemnité (sauf remboursement de l’acompte en cas

D’annulation connue huit jours à l’ avance).

**Acception / dépôt du règlement**

Le fait de participer à la manifestation implique l’acceptation pure et simple du

Présent règlement dans son intégralité

Toute infraction au présent règlement peut entrainer l’exclusion du participant.

Tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution du présent règlement sera

Soumis, après épuisement des voies amiables, à la compétence du Tribunal

D’Instance de Montauban quel que soit le domicile ou la résidence des parties, ce

Qui est formellement accepte par elles.

Je soussigne(e), M /Mme

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de participation au Village

Artisanal de reggae session festival et m'engage à le Respecter.

**Pièces à fournir**

* Photo copie carte non sédentaire.
* Extrais K BISS moins de 3 mois.
* Attestation d’assurance professionnelle.
* Copie pièce d’identité.
* Attestation à jour URSSAF.

Fait à :      Le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature (Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuve" *et parapher toutes les* *Pages*)

**BON DE RESERVATION D’EMPLACEMENT**

Nom de la personne a contacté (suivi du dossier pour votre structure) :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :       Ville :

Tel mobile

E-mail :

Adresse Internet :

Nature de l’activité :

Statut :  Société  Commerçant  Association  Autre (préciser)

Adresse de facturation (si différente) :

N° Assurance Responsabilité Civile et nom de la compagnie :

N° d’immatriculation du véhicule :

Ambulants

Nombre de personnes présent sur stand. (Limité à 4 pass)

**Un acompte de 50%, du montant TTC par virement bancaire du coût de l’emplacement**

**Pour l’enregistrement de la réservation. Le paiement de l’acompte est définitif**

**Et ne sera pas remboursé ainsi que le chèque du solde, sauf cas prévu au règlement**

*A l’ordre de : Association medit’échanges*

*(IBAN) FR76 1120 6201 5900 2991 4902 125*

***Code etab Code guichet n°de compte Clé RIB***

*11206 20159 00299149021 25*

*Siret 81885116400017 APE :9499Z*

Fait à         Le :Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuve**" *et parapher toutes les pages*)**